

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/09/2024 - 5877 - 2020 B 00522 - 885 017 186 - A.P.G.M

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

5877

DU

20 SEP. 2024

SASU A.P.G.M
2 PL COLONEL BERRURIER

13150 TARASCON

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M		Néant	
Adresse de l'entreprise : 2 PL COLONEL BERRURIER 13150 TARASCON			
Numéro SIRET* : 88501718600010			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		Durée de l'exercice précédent* : 12	
		Ex. N-1 clos le : 31/12/2022	
		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012
M Incorporelles - Autres*	014		016
M Immobilisations corporelles*	028		030
D Immobilisations financières* (1)	040	8 000	042
			8 000
Total I (5)	044	8 000	048
			8 000
C Stocks - Mat. 1ères, appro. en cours de prod.*	050		052
I - Marchandises*	060		062
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070
U (2) - Autres* (3)	072		074
L Valeurs mobilières de placement	080		082
A Disponibilités	084		086
N Charges constatées d'avance*	092		094
Total II	096		098
			6 388
Total général (I + II)	110	8 000	112
			8 000
			26 485

PASSIF		Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K Capital social ou individuel*	120	1 000		1 000	
Ecarts de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*)	131				
P Report à nouveau	134	-20 277		12 051	
R Résultat de l'exercice	136	903		-32 328	
E Subventions d'investissement	137				
S Provisions réglementées	140				
Total I	142	-18 374		-19 277	
Provisions pour risques et charges	154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	2 061		17 436	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			10 192	
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :)	169			10 999	
E Comptes courants d'associés	173	24 313		7 145	
S Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	26 374		45 772	
Total général (I + II + III)	180	8 000		26 485	
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	8 000	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
O (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184
					5 000

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M										Exercice N, clos le (1) 31/12/2023		Ex. N-1, clos le (2) 31/12/2022	
A - RESULTAT COMPTABLE													
P	Ventes de marchandises*	dont export	209			210							
R	Production vendue biens	et livraisons	215			214							
Q	Production vendue services*	intra-communau.	217			218	75 542				133 232		
D	Production stockée* (variet* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)					222							
	Production immobilisée*					224							
E	Subventions d'exploitation reçues					226							
X	Autres produits					230	6 257				2 544		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	81 800				135 776		
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	20 857				63 666		
H	Variation de stock (marchandises)*					236							
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)					238					1 076		
R	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240							
Q	Autres charges externes* (dont crédit bail :					242	27 653				50 185		
E	- mobilier	- Immobilier											
D	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243	1 611		244	1 807				2 570		
	Rémunérations du personnel*					250	18 081				33 957		
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 648				12 114		
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)		255			254	1 936				3 319		
P	Dotations aux provisions					256							
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259			262	1 254				1 070		
Q	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)		260										
	Total des charges d'exploitation (II)					264	75 235				167 956		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 565				-32 180		
	Produits financiers				(III)	280							
Q	Produits exceptionnels				(IV)	290	5 000						
I	Charges financières				(V)	294	89				147		
V	Charges exceptionnelles				(VI)	300	10 573						
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347										
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.38 q. D		348										
D	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306							
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	903				-32 328		
B - RESULTAT FISCAL						312	903	314					
Reporte le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2													
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles					318							
I	Provisions non déductibles*					322							
M	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324							
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248							
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					251							
G	Part de loyers dispensés de réintégration		249										
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies a)	987							
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	128			Bassin d'emploi à redynamiser	991							
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	991			Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	999							
	ZFANG (44 quaterdecies)	346			Investissements et souscriptions outre-mer	344							
					Zone de développement prioritaire (44 septies)	983							
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	345											
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	985			Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	945							
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	947			Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	948							
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	949			Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	941							
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	948											
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS						352	903	354					
Bénéf. col.1, Déficit col.2													
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356							
E Déficit antérieurs reportables * :													
dont imputés/résultat :											360	903	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS						370					372		
Bénéf. col.1, Déficit col.2													

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M								Néant :		*	
I IMMOBILISATIONS											
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation*	
										Val. d'origine des Immo en fin d'ex.	
Fonds commercial		400		402		404		406			
Autres Immob Incorp.		410		412		414		416			
I Terrains		420		422		424		426			
M Constructions		430		432		434		436			
M Inst. tech. mat. out		440		442		444		446			
C Inst. gén. agenc.		450	2 635	452		454	2 635	456			
O Mat. de transport		460	14 400	462		464	14 400	466			
R Autres Immos corp.		470		472		474		476			
Immob. financières		480	8 100	482		484	100	486	8 000		
TOTAL		490	25 135	492		494	17 135	496	8 000		

II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotaions de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
I Terrains	510		512		514		516	
M Constructions	520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. Ind.	530		532		534		536	
C Inst. générales, agencés divers	540	972	542	256	544	1 228	546	
O Matériel de transport	550	4 056	552	1 680	554	5 736	556	
R Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL	570	5 028	572	1 936	574	6 964	576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES								
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 15% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8
	STORE BAYLE POSE TOIL	GARAGE PEUGEOT EXPE						
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif "	Amortissement	Valeur résiduelle	Prx de cession "	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme "	Long terme		
					5	19 %	15% ou 12,6%	0 %
						6	7	8
1	2 635	1 228	1 407		-1 407			
2	14 400	5 736	8 664	5 000	-3 664			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	17 035	6 964	10 071	5 000	-5 071	561	567	569
Plus-values taxables à 19%		570	Régularisations *		590			
			TOTAL		596			
					-5 071			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M								Néant :		*	
1	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées		Amortis. dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607	
		Autres provis. réglement.		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
		Sur immobilisations		630		632		634		636	
Provisions pour		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
dépréciation		Sur clients et cptes rattach.		650		652		654		656	
		Autres prov. pour dépréc.		660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Génér. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre Immos. corpor.	760		765				
TOTAL		770	775			Total à reporter lig.322 N°2033-B 780	

II	DEFICITS REPORTABLES	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	90 808
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	903
Déficits reportables	984	89 905
Déficits de l'exercice	860	
TOTAL des déficits restant à reporter	870	89 905

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III	DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374 9 963
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 8 643
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	

Désignation de l'entreprise : SASU A.P.G.M		Néant : ☐ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
Total 1	106		0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 2	106		0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		
Total 3	152		0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Société APM
SASU au capital de 1 000 euros
GIGNAC Gérald, Présidente et associé unique
Siège social : 2 place Colonel Berrurier
13150 TARASCON
n° SIRET 88501718600010
Immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 885 017 186

Monsieur le Greffier du Tribunal de commerce
Tarascon
28 allée du Général Jennings de Kilmaine
13150 Tarascon

Tarascon, le 18 septembre 2024

Objet : Dépôt des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023

Monsieur le Greffier,

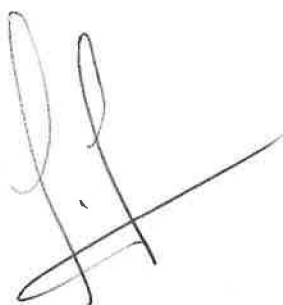
Je vous prie de trouver ci joints aux fins de dépôt au greffe :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31.12.2023
- l'approbation des comptes annuels
- l'affectation du résultat décidée par l'associé unique

Vous trouverez également ci-joint un chèque de 45.02 euros correspondant au coût de ce dépôt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de ma parfaite considération.

GIGNAC Gérald

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line crossing it.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Le soussigné, Monsieur GIGNAC Gérard, Président et associé unique de la SARL APGM, SASU au capital de 1 000.00€, immatriculée au RCS de Tarascon sous le n° 885 017 186 et dont le siège social est situé au 2 place Colonel Berrurier 13150 TARASCON (Bistrot la Place), a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2023, établi le présent rapport.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
- l'affectation du résultat

Première décision :

Monsieur Gignac Gérard, Président et associé unique, approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023 et se soldant par un bénéfice de 903 €.

Deuxième décision :

Monsieur Gignac Gérard, Président et associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 903€ de la manière suivante :

- 100€ à la réserve légale
- Le solde de 803 € à « autres réserves »

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par Monsieur GIGNAC Gérard, associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Tarascon le 18 septembre 2024

Président et associé unique
GIGNAC Gérard

